

GRAND PRIX Féminin du Val de Marne

Cahier des Charges

Article 1

Tout club du département peut organiser un tournoi du Grand Prix Féminin du Val de Marne.

La candidature doit être présentée au Comité du Val de Marne, sachant que 6 tournois maximum doivent être réalisés par saison. En cas de multiples candidatures, les clubs n'ayant pas organisé de tournoi la saison précédente sont prioritaires.

Le club candidat doit proposer une date et faire le nécessaire pour s'y tenir. Dès qu'il est retenu par le comité, il devient l'organisateur du tournoi à la date fixée d'un commun accord avec ce dernier.

Article 2

Le club organisateur doit proposer **une salle permettant l'accueil d'au moins 20 participantes.**

Bien que tous les frais soient assurés par le Comité du Val de Marne du Jeu d'Échecs, toute la partie logistique (installation de la salle, récupération des pendules et des échiquiers, achat des récompenses et du goûter) est à la charge de l'organisateur. Ce dernier sera remboursé des frais engagés après émission d'un bilan financier incluant toutes les pièces justificatives.

Article 3.

L'organisateur doit veiller à se procurer les jeux, tapis échiquiers souples et pendules pour au moins 20 participantes auprès du comité du Val de Marne.

Il désigne un responsable pour la gestion de ce matériel durant la durée du tournoi.

Ce dernier doit veiller à la bonne utilisation de ce matériel par les joueuses et à sa bonne conservation.

Le responsable contrôle à cet effet, avec l'aide d'adhérents de son club, l'installation des échiquiers et des pièces au début de la première partie en notant éventuellement les pièces manquantes sur la fiche navette, et veille à ce que chaque joueur dispose les pièces à leur place respective sur l'échiquier à la fin de chaque partie, et ce jusqu'à la dernière. L'arbitre fait une annonce avant chaque ronde rappelant ces consignes.

A la fin du tournoi, il lui appartient de contrôler le rangement des pièces qui toutes doivent être présentes sur l'échiquier, dans les boîtes ou coffrets appropriés.

Toute pièce de jeu, et à fortiori toute boîte ou coffret contenant un jeu complet, ou une pendule ou tapis souple, empruntée mais manquante et non restituée au comité, entraîne la responsabilité de l'organisateur. Ce dernier devient débiteur du prix du matériel manquant auprès du comité.

L'organisateur doit prévoir également des feuilles de parties afin de satisfaire la demande d'une ou plusieurs joueuses souhaitant noter leur partie.

Article 4

Le responsable technique du Comité Départemental est en charge du recrutement d'un arbitre fédéral AF3 et de l'homologation des tournois. Il doit effectuer la demande auprès de la Ligue au moins 3 semaines avant la tenue de l'Open.

Article 5

La confection et la diffusion de l'affiche à tous les clubs sont assurées par le responsable technique du Département **environ 3 semaines** à l'avance, résumant les informations essentielles du tournoi (Lieu, montant de l'inscription, horaires, coordonnées du ou des responsables, coordonnées de l'arbitre, etc.....). Cette affiche est mise en ligne sur le site internet de la Ligue Ile de France des Echecs ainsi que sur le blog du Comité.

Article 6

Il est rappelé que chaque tournoi est ouvert à toutes les joueuses **licenciées** (licence A ou B) **ou non licenciées**.

Ces tournois étant homologués, le club organisateur se charge de prendre la licence (B) de toute(s) joueuse(s) jusqu'alors non licenciée(s) et désirant participer à cette compétition.

Article 7

Aucun droit d'inscription n'est perçu par le club organisateur. Celui-ci doit s'organiser de telle sorte que la compétition débute à 14h précise.

Article 8

Les appariements se font au système suisse avec le logiciel PAPI (dernière édition) de la FFE. L'arbitre (AF3) est en charge de cette action. Il récupère la base des joueurs licenciés et enregistre les pré-inscriptions que lui ont fait parvenir les divers responsables de club.

Article 9

Chaque tournoi se déroule en 5 rondes de 20 minutes par joueuse.

La première ronde doit impérativement débiter à 14h.

A titre indicatif, l'horaire de rondes ci-après peut être appliqué :

Ronde 1	14h00
Ronde 2	14h40
Ronde 3	15h20
Ronde 4	16h00
Pause/Gouter	
Ronde 5	17h00
Ronde 6	17h50
Remise des prix	18h45

Article 10

A l'issue de chaque tournoi du Grand Prix Féminin du Val de Marne, et pour chaque tournoi, une récompense est remise à toutes les participantes. Les trois premières constituant le podium se verront attribuer un lot plus représentatif de leur classement.

Article 11

A la fin du tournoi, l'arbitre principal du tournoi doit envoyer les fichiers résultats dans les 72h au Responsable Technique du Comité Départemental afin que celui-ci puisse effectuer les classements généraux et assurer l'homologation des tournois auprès de la Ligue IDF.

Article 12

A l'issue de la manifestation, l'organisateur doit réaliser le bilan financier du tournoi en récapitulant les dépenses (cf article 2). Un modèle (Modèle Bilan Financier GPF.xls).est joint à ce document. Ce bilan financier est à adresser au Trésorier du Comité Départemental, accompagné des justificatifs de dépenses **dans les 2 semaines suivant le tournoi.**

Fiche d'inscription

Nom:.....

Prénom:.....

Club:.....

N° de licence:.....

Elo:.....

Fiche d'inscription

Nom:.....

Prénom:.....

Club:.....

N° de licence:.....

Elo:.....

Fiche d'inscription

Nom:.....

Prénom:.....

Club:.....

N° de licence:.....

Elo:.....

Bilan Financier de l'étape n°: X du Grand Féminin de Val de Marne saison 2018-2019					
Lieu: YYYYYYYY					
Nombre total de participantes :		0			
	Seniors	Jeunes		Total	
Total	0	0	0	0	
Bilan Financier :					
	<u>Dépenses</u>				
Coupes et médailles					
Goûter					
Arbitre					
<u>Total</u>	0,00 €				
<u>Bilan</u>	0,00 €				
Fait le :		L'organisateur:			